

Commune de ROGGENHOUSE

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal des Risques Majeurs

RISQUES REPERTORIES

La commune de Roggenhouse peut être exposée aux aléas répertoriés ci-dessous.

Risques majeurs

Aléas industriels :

- Nucléaire : CNPE de Fessenheim ¹.

Aléa naturel :

- Séisme.

Autres risques

Aléas climatiques :

- Neige ;
- Tempête ;
- Canicule.

Aléa sanitaire :

- Pollution de l'eau potable.

Autre aléa :

- Incendie.

¹**Le CNPE de Fessenheim dispose d'un PPI**

ORGANISATION DES SECOURS

Au niveau communal :

- par la cellule de crise municipale, présidée par le maire et constituée d’élus et de personnels municipaux. Sa mission est d’informer la préfecture en temps réel de la situation au plan local, de mettre en œuvre les moyens de secours, de requérir les moyens supplémentaires si nécessaire, de coordonner les actions, de tenir un registre des actions, d’informer et de renseigner la population et gérer l’après-crise.

Elle dispose d’un plan communal de sauvegarde (PCS) qui est un outil opérationnel, fonctionnel et réactif pour faire face à un événement grave. Il fixe l’organisation nécessaire à la diffusion de l’alerte, recense les moyens disponibles en matériels, définit la mise en œuvre d’accompagnement et de soutien à la population.

Au niveau départemental :

- par le PPI (Plan Particulier d’Intervention) destiné à mettre en place les mesures de protection des populations et l’organisation des secours en cas de sinistre industriel.
- Par le Plan ORSEC destiné à faire face à l’insuffisance des moyens de secours ; il recense l’ensemble des moyens publics et privés susceptibles d’être mise en œuvre. Il est actionné par le Préfet.

Le Préfet peut encore si besoin est, actionner le Plan Rouge destiné à organiser les moyens de secours par rapport à une concentration importante de victimes (hôpital de campagne, poste médical avancé,...). Celui-ci entraîne souvent l’activation du Plan Blanc destiné à pallier l’engorgement des services hospitaliers.

1. Organisation de la commune :

Pour notre commune, la cellule de crise est constituée :

- du maire
- des adjoints
- du Chef de corps des sapeurs-pompiers.

2. Fonctionnement :

La cellule de crise se réunira en Mairie dans la mesure du possible, disposant ainsi de tous les moyens de communication : téléphone, télécopie, e-mail et réseau internet.

La liste de la population fournie par la Mairie, ainsi que la liste des numéros de téléphones utiles, le téléphone et la radio sont mis à disposition.

3. Les Moyens opérationnels :

Les sapeurs-pompiers du centre de Première Intervention de notre commune et leur équipement.

Infirmières présentes de la commune.

Les enseignants au niveau de l’école.

L’agent technique et le matériel communal.

Sur demande du Maire, les entreprises et les agriculteurs de la commune avec du matériel spécifique.

Tout bénévole dès lors qu’il est mandaté par un membre de la cellule de crise.

4. Hébergement :

En cas de danger, le maire peut faire procéder à l'évacuation de la population menacée. Elle pourrait alors être hébergée temporairement dans les lieux de regroupement prévus ci-après.

ALERTE DES POPULATIONS

L'alerte est la diffusion soit :

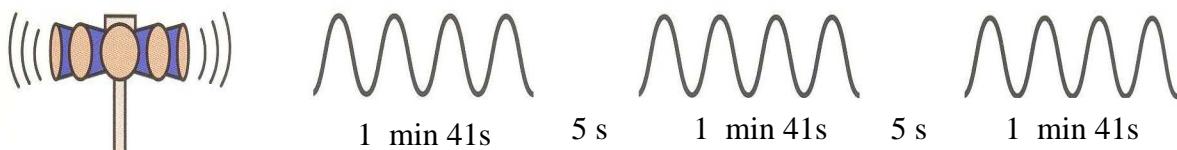
- d'un signal sonore, (Sirène du réseau national d'alerte)²;
- de messages : véhicules pourvus d'un haut-parleur intégré aux moyens des sapeurs-pompiers ;
- par les radios locales ;
- du porte à porte par élus ou sapeurs-pompiers.
-

Signal National d'alerte³

Début d'alerte

En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé ;
- modulé, montant et descendant ;
- comportant 3 séquences d' 1 minute et 41 secondes espacées de cinq secondes.



Fin d'alerte

La fin de l'alerte est annoncée par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes.



Messages d'alerte

- par les radios et télévision ;
- par les équipements et moyens de la commune : sapeurs-pompiers, élus.

Le maire informe sans délai le préfet du département de sa demande de messages d'alerte.

Consignes

² Déclenché manuellement par la commune.

³ Déclenché manuellement par la commune.

Si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri et **écoutez les radios** suivantes et/ou regarder la **télévision FR3 Alsace**. Elles informeront sur la nature du risque et les comportements à adopter.

FRANCE BLEU ALSACE 102,6 MHz ;
Flor FM 98,5 MHz ; DREYECKLAND 96,4 MHz.

LIEUX DE REGROUPEMENT

En cas de nécessités, les bâtiments suivants peuvent être réquisitionnés pour éventuellement mettre en sécurité, regrouper ou héberger la population.

| Désignations | Capacité d'accueil | Observations |
|---|--------------------|--|
| Ecole | 65 | Elèves et personnels Fait l'objet d'un PPMS |
| Eglise | 100 | |
| Bar | 80 | |
| Discothèque « Relais des bateliers » | 100 | Située à l'écart du village |
| ASCL « Piste de quilles » | 60 | |
| Mairie | 80 | 2 salles dont 1 en sous-sol |

AFFICHE ALERTE NUCLEAIRE

COMMUNE DE ROGGENHOUSE

HAUT-RHIN



EN CAS DE DANGER OU D'ALERTE

1. abritez-vous

take shelter

Schützen Sie sich

2. écoutez la radio et/ou la télévision

listen to the radio / television

Hören Sie das Radio / Fernsehen

Stations :

France Bleu Alsace (102.6 MHz)/television

Radio Flor FM (98.6 MHz)

Radio Dreyeckland (96.4 MHz)

FR3 Alsace

3. respectez les consignes

follow the instructions

Respektieren Sie die Anweisungen

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école ;

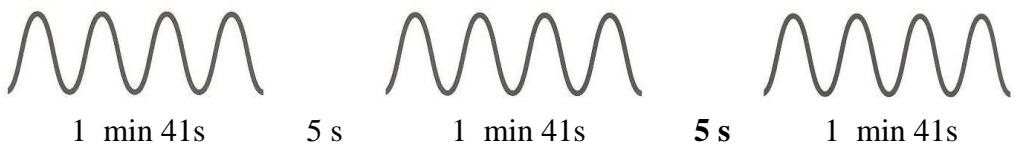
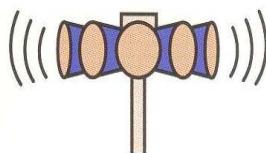
>n'encombrez pas les lignes téléphoniques, mais laissez-les libres pour les secours ;
> rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche .

pour en savoir plus, consultez :

- > à la mairie : **le Dicrim** document d'information communal sur les risques majeurs
- > sur internet : **le DDRM** dossier départemental des risques majeurs
- > sur internet : www.prim.net
- > sur internet : www.haut-rhin.gouv.fr

SIRENE D'ALERTE

Son modulé



CONSIGNES

SI VOUS ENTENDEZ
LA SIRÈNE
OU
SI VOUS ÊTES
ALERTÉS PAR TOUT
AUTRE MOYEN,

AYEZ LES BONS
RÉFLEXES



Rentrez rapidement
dans le bâtiment en dur
le plus proche.



Ecoutez la radio.
Respectez les consignes
des autorités.



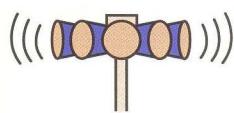
N'allez pas chercher
vos enfants à l'école pour
ne pas les exposer.



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours.

SIRENE DE FIN D'ALERTE

Son continu



30 secondes

AFFICHE ALERTE SISMIQUE

COMMUNE DE ROGGENHOUSE

HAUT-RHIN



EN CAS DE DANGER OU D'ALERTE

1. abritez-vous

take shelter

Schützen Sie sich

2. écoutez la radio et/ou la télévision

listen to the radio / television

Hören Sie das Radio / Fernsehen

Stations :

France Bleu Alsace (102.6 MHz)

Radio Flor FM (98.6 MHz)

Radio Dreyeckland (96.4 MHz)

FR3 Alsace

3. respectez les consignes

follow the instructions

Respektieren Sie die Anweisungen

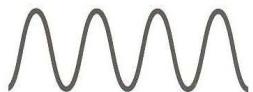
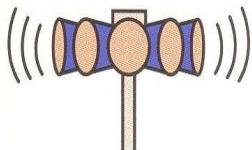
- > n'allez pas chercher vos enfants à l'école ;**
- >n'encombrez pas les lignes téléphoniques, mais laissez-les libres pour les secours ;**
- > éloignez-vous des bâtiments , pylônes , arbres,....**

pour en savoir **plus**, consultez :

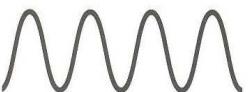
> à la mairie : **le Dicrim** document d'information communal sur les risques majeurs
le DDRM dossier départemental des risques majeurs
> sur internet : www.prim.net
www.haut-rhin.gouv.fr

SIRENE D'ALERTE

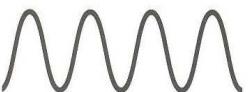
Son modulé



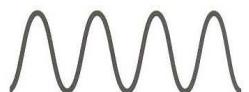
1 min 41s



5 s



1 min 41s



5 s

1 min 41s



Abritez-vous sous un meuble solide.



Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres.



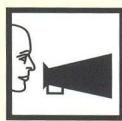
Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre.



Ne fumez pas.



Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Respectez les consignes des autorités.

CONSIGNES

En situation normale, il est utile de repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité dans son habitation, de fixer les appareils et les meubles lourds, de s'équiper d'une radio portable, d'une lampe de poche, d'une trousse de secours.

QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME

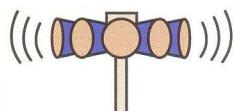
- **A l'intérieur :** se mettre à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- **A l'extérieur :** s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) à défaut s'abriter sous un porche.
- **En voiture :** s'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.
- **Après la 1^{re} secousse, se méfier des répliques :**
 - Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
 - Vérifier l'eau, le gaz, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, quitter le bâtiment et prévenir les autorités.
 - Prendre contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

CONSIGNES GÉNÉRALES

- **Respecter les consignes données par les autorités.**
- **Ecouter la radio (France Bleu Alsace, Radio Florival, Radio Dreyeckland).**
- **Ne pas téléphoner : laissez les lignes libres pour les secours.**
- **Ne pas fumer (risque d'explosion).**

SIRENE DE FIN D'ALERTE

Son continu



30 secondes

PLAN DE SITUATION

Lieux de regroupement

Zones de répartition « Alerté »

